

**CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION**
Suivant les dispositions de l'Annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS A COMPTER DU :

01/02/2024

RÉMUNÉRATION DE L'ÉNERGIE PRODUITE AU MOIS DE 01/2024 :

- Paramètres de rémunération :

Moyenne Day Ahead EOD PEG	2,832	c€/kWh PCS
Coût d'acheminement gaz	0,317	c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture	67,43	€/t
TICGN	1,637	c€/kWh PCS

- Prix d'achat (après division par le rendement de référence) :

	PEG
Rémunération de la molécule de gaz	5,827 c€ / kWh
Rémunération du coût d'acheminement	0,652 c€ / kWh
Rémunération des frais d'approvisionnement	0,206 c€ / kWh
Sous-Total RGaz	6,685 c€ / kWh
 CO2	 2,567 c€ / kWh
TICGN	3,368 c€ / kWh
TOTAL	12,620 c€ / kWh

**CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION**
Suivant les dispositions de l'Annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS A COMPTER DU :

01/03/2024

RÉMUNÉRATION DE L'ÉNERGIE PRODUITE AU MOIS DE 02/2024 :

- Paramètres de rémunération :

Moyenne Day Ahead EOD PEG	2,496	c€/kWh PCS
Coût d'acheminement gaz	0,317	c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture	57,61	€/t
TICGN	1,637	c€/kWh PCS

- Prix d'achat (après division par le rendement de référence) :

	PEG
Rémunération de la molécule de gaz	5,136 c€ / kWh
Rémunération du coût d'acheminement	0,652 c€ / kWh
Rémunération des frais d'approvisionnement	0,206 c€ / kWh
<i>Sous-Total RGaz</i>	5,994 c€ / kWh
CO2	2,193 c€ / kWh
TICGN	3,368 c€ / kWh
TOTAL	11,555 c€ / kWh

**CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION**
Suivant les dispositions de l'Annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS A COMPTE DU :

01/04/2024

RÉMUNÉRATION DE L'ÉNERGIE PRODUITE AU MOIS DE 03/2024 :

- Paramètres de rémunération :

Moyenne Day Ahead EOD PEG	2,640	c€/kWh PCS
Coût d'acheminement gaz	0,317	c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture	59,62	€/t
TICGN	1,637	c€/kWh PCS

- Prix d'achat (après division par le rendement de référence) :

	PEG
Rémunération de la molécule de gaz	5,432 c€ / kWh
Rémunération du coût d'acheminement	0,652 c€ / kWh
Rémunération des frais d'approvisionnement	0,206 c€ / kWh
<i>Sous-Total RGaz</i>	6,290 c€ / kWh
CO2	2,269 c€ / kWh
TICGN	3,368 c€ / kWh
TOTAL	11,927 c€ / kWh

**CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION**
Suivant les dispositions de l'Annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS A COMPTER DU : **01/12/2024**

RÉMUNÉRATION DE L'ÉNERGIE PRODUITE AU MOIS DE 11/2024 :

• Paramètres de rémunération :

Moyenne Day Ahead EOD PEG	4,366	c€/kWh PCS
Coût d'acheminement gaz	0,375	c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture	67,51	€/t
TICGN	1,637	c€/kWh PCS

• Prix d'achat (après division par le rendement de référence) :

		PEG
Rémunération de la molécule de gaz		8,984 c€ / kWh
Rémunération du coût d'acheminement		0,772 c€ / kWh
Rémunération des frais d'approvisionnement		0,206 c€ / kWh
	Sous-Total RGaz	9,962 c€ / kWh
CO2		2,570 c€ / kWh
TICGN		3,368 c€ / kWh
	TOTAL	15,900 c€ / kWh

**CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION**
Suivant les dispositions de l'Annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS A COMPTER DU :

01/01/2025

RÉMUNÉRATION DE L'ÉNERGIE PRODUITE AU MOIS DE 12/2024 :

- Paramètres de rémunération :

Moyenne Day Ahead EOD PEG	4,463	c€/kWh PCS
Coût d'acheminement gaz	0,375	c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture	67,08	€/t
TICGN	1,637	c€/kWh PCS

- Prix d'achat (après division par le rendement de référence) :

	PEG
Rémunération de la molécule de gaz	9,183 c€ / kWh
Rémunération du coût d'acheminement	0,772 c€ / kWh
Rémunération des frais d'approvisionnement	0,206 c€ / kWh
Sous-Total RGaz	10,161 c€ / kWh
 CO2	 2,553 c€ / kWh
TICGN	3,368 c€ / kWh
TOTAL	16,082 c€ / kWh